

Le maire de la ville de Lille informe ses administrés que l'examen pour l'admission des jeunes gens à l'école primaire supérieure, aura lieu le mardi 30 septembre...

Les parents qui désirent présenter leurs enfants à cet examen, sont invités à les faire inscrire avant ledit jour, au secrétariat de la Mairie.

On annonce une exposition publique des travaux des élèves de l'école professionnelle du Nord, le dimanche et le jeudi, de midi à quatre heures, rue du Lombard.

Nous avons parlé dernièrement du remarquable travail de M. Emile Lasalle, qui venait de terminer au Musée de Lille une copie, sur pierre lithographique, de la Médée de M. Eugène Delacroix.

M. Eugène Delacroix peut, à juste titre, s'enorgueillir d'avoir rencontré un juste digne interprète, et l'exécution de cette œuvre capitale ne fera qu'accroître la réputation que M. E. Lasalle s'est déjà acquise dans le monde artistique.

Don nombre de personnes se sont fait inscrire pour obtenir des épreuves de cettelithographie, tant à Lille qu'à Roubaix et Tourcoing. Nous ne désespérons pas d'apprendre sous peu qu'elle occupe le premier rang dans les principaux salons de ces villes industrielles...

Fideline Delbecque, après avoir touché, samedi soir, à Tourcoing, le produit de son travail s'aperçut sur la route de Neuville-en-Ferrain de la disparition de sa bourse qui contenait 15 fr. en or et différentes pièces de petite monnaie.

Tandis qu'elle se lamentait et désespérant de retrouver cette bourse, un brave cabaretier du hameau des Phalempins l'ayant trouvée, s'était empressé d'aller la déposer entre les mains de M. le Commissaire central de police.

Formalités à remplir :

A LA DOUANE. — A LA FRONTIÈRE.

Nous croyons être agréable ou plutôt utile à nos lecteurs en portant à leur connaissance une mesure que vient de prendre l'administration des douanes.

Il s'agit des facilités particulières accordées aux voyageurs.

On s'expose souvent à une contravention par ignorance de certaines décisions administratives. Nous sommes à même de pouvoir tenir le public au courant des divers changements et nouvelles dispositions qui peuvent survenir ultérieurement.

Les voyageurs qui arrivent de l'étranger et doivent seulement traverser la France éprouvent fréquemment des embarras pour se procurer, à leur entrée sur notre territoire, des intermédiaires qui se prêtent à remplir, comme cautions, les formalités du transit, à l'égard des objets de fantaisie ou des provisions de route dont ils sont accompagnés.

En présence de l'affluence toujours croissante des étrangers que le développement des communications par terre et par mer fait traverser le territoire de l'Empire, l'Administration a dû se préoccuper de ces difficultés et rechercher les moyens de les aplanir.

attendre le but serait, ainsi que la demande en a été faite plusieurs fois par les voyageurs eux-mêmes, d'admettre les objets introduits en pareil cas sous le régime de l'importation temporaire, moyennant la consignation des droits d'entrée, et en restreignant d'ailleurs l'application du bénéfice de cette facilité aux seules importations effectuées par les voyageurs dans un but manifestement libéral de commerce.

Dans ces vues, et de l'avis conforme de son collègue chargé du département de l'Agriculture, du commerce, et des travaux publics, Son Excellence M. le Ministre des finances a décidé, le 30 juin dernier, que la facilité dont il est question serait appliquée, pour les objets frappés ou non de prohibition, dans les bureaux ouverts au transit, sous les réserves et conditions suivantes:

1. Les provisions de route, les effets neufs, les petites parties de cristaux et de tabac d'habitude, les tissus de fantaisie, les menus objets, soit de tabletterie, soit de mercerie, soit en bois ouvré et autres analogues, seront seuls admis à jouir de ce régime exceptionnel...

2. Les produits frappés de prohibition à l'entrée ne participeront au bénéfice de la mesure qu'autant que leur valeur ne dépassera pas 200 francs par importateur, et moyennant la consignation du droit de 30 p. % de la valeur (plus les décimes) et la garantie du plombage.

3. La formalité du plombage sera spécialement exigée à l'égard des objets de nature non prohibée, toutes les fois que le montant des droits applicables s'élevra à plus de 20 francs, non compris les décimes.

En aucun cas, le délai de réexportation, ne pourra excéder deux mois; habituellement, il devra être beaucoup plus court.

INDUSTRIE ROUBAISIENNE.

Annales des Expositions des Produits de l'Industrie.

SUITE. — (Voir le numéro du 30 août.)

1844 (suite).

M. WIBEAUX-FLORIN, à Roubaix. Voici venir la plus importante fabrication de coton à Roubaix, c'est 560,000 m. de tissus pour pantalons d'ouvriers; ils valent de 95 cent. à 1 fr. 40 le mètre.

Pour récompenser dignement le chef qui, par son travail, assure l'existence de si nombreux ouvriers, le jury décerne à M. Wibeaux-Florin qui se présente pour la première fois au concours, la médaille d'argent.

M. SCREPEL-LÉBEVRE, à Roubaix. Si nous récompensons l'industriel qui a acquis de l'expérience et perfectionné les produits auxquels il s'appliquait, nous n'hésiterons pas à récompenser en même temps celui qui, avant de transmettre à ses enfants le fruit de ses économies, leur a transmis son amour pour le travail, ses habitudes d'ordre, de soin, de dépense, son expérience, de telle sorte que la maison a tout à la fois une excellente école théorique et pratique de fabrication.

M. ROUSSEL-DAZIN, à Roubaix. Comme presque tous les fabricants de Roubaix, M. Roussel-Dazin présente des produits variés, bien faits, dignes des éloges de tous ceux qui connaissent et apprécient les difficultés de la fabrication.

M. REQUILLART-SREPEL, à Roubaix. Nous l'avons dit en 1830, on ne fabriquait qu'un coton à Roubaix; peu après, le coton faisait place à la laine. L'exposant s'est établi en laine et fabriqua comme tout le monde des pantalons en coton pour la classe ouvrière.

MM. Delfosse et Motte, à Roubaix. M. Delfosse avait longtemps dirigé la fabrique de M. Delattre et formait un établissement, quand M. Delattre reçut en 1839 la médaille d'or.

M. SREPEL-ROUSSEL, à Roubaix. Si MM. Delfosse et Motte se sont posés comme rivaux de M. Delattre pour la robe, M. Srepel-Roussel a eu la même prétention pour le pantalon.

M. PRUS-GRIMONPREZ, à Roubaix. C'est souvent chez le fabricant le plus modeste qu'on trouve le principal auteur de la prospérité d'une ville. C'est ainsi que M. Prus-Grimonprez à le mérite d'avoir introduit à Roubaix le métier à la Jacquart.

M. POLLET (Joseph), à Roubaix. Est loin d'être étranger aux progrès du pays qu'il habite. Personne, mieux que lui, ne fait le tissu-laine pour paletots et pantalons, personne avant lui n'avait eu l'heureuse idée de substituer dans ces tissus, pour en effacer le brillant, une partie de laine-mérinos et une partie de laine anglaise.

M. DUHAMÉL-HOÛSEZ, à Roubaix. Grande fabrique de nouveautés pour robes, connue pour le bon goût avec lequel elle conçoit la fidélité avec laquelle elle exécute. Bonne qualité, prix modérés; voilà les mérites qui distinguent les produits exposés par M. Duhamé.

ques intrigues politiques dont son esprit droit et plein de candeur aurait peine à saisir le fil sans le secours de l'adroite Bénégé.

L'intéressante Céline dont le cœur se trouve maintenant partagé entre les plus tendres souvenirs, les inquiétudes les plus naturelles, l'espoir flateur d'une félicité qui paraît assurée, et la crainte mystérieuse qu'inspire ordinairement à une âme neuve et virginele ce terrible mot de mariage.

— C'est-à-dire, monsieur l'auteur, que vous ne m'avez demandé mon avis que pour suivre le vôtre. C'est assez l'usage, j'en conviens, et je ne montrerai pas d'entêtement, persuadé que je n'y gagnerai rien; mais songez qu'il vous reste à justifier votre opinion autrement que par des raisonnements, et que si par malheur l'ennemi me gagne, votre cause est perdue sans appel.

CHAPITRE XXVII. ESPOIR DE GUÉRISON.

Madame Colas était depuis deux jours exclusivement occupée des soins que réclamait son fils sérieusement indisposé, lorsqu'en ouvrant une croisée qui donnait sur la grande route, elle aperçut deux cavaliers en costume de voyage, ayant le porte-manteau en croupe et paraissant venir du château.

— Ah! ma mère! quel bonheur si c'était vrai! — Comment, quel bonheur! et qu'est-ce que ça te fait à toi? — Vous avez raison... cela ne peut rien me faire, et je voulais dire seulement... — Vous vouliez dire... Ah! ça, Edouard, il y a quelque chose là-dessous qu'il faut absolument que je sache.

ménage, capable de me remplacer quand je n'y serai plus, et je connais ton affaire; la fille aînée de monsieur Vignerou, l'ancien maire de Saint-Brice...

— Ne m'en parlez plus. Cela n'est pas possible. — Et bien, choisis toi-même; je ne veux pas te contrarier. — Votre bonté est inutile, ma mère, je ne me marierai jamais. — Madame Colas épuisa vainement toute son éloquence pour vaincre l'obstination de son fils, elle n'en obtint que des refus et des larmes.

— Il n'y a donc en plus de confiance en vous qu'en moi? — Il en a toujours en beaucoup. — Comment toujours? — Je veux dire, depuis que je le connais. — Et vous n'avez pas su lui faire entendre raison? — Il est entêté comme une mule. — Lui! c'est le caractère le plus doux, le plus facile.